



Demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire (Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007)

Fonctionnaires et agents non titulaires à temps plein, à temps partiel ou à temps incomplet supérieur à 50 %.

L'autorisation de cumul est délivrée pour une **durée maximale d'un an**, renouvelable sur demande de l'intéressé(e).

1 VOTRE SITUATION

Nom ▶

Prénom ▶

N° d'agent ▶

Agent : titulaire stagiaire corps ▶

grade ▶

non titulaire

Quotité temps de travail ▶

Unité/service ▶

Nom du directeur ▶

L'unité/service a-t-il déjà des liens avec l'organisme considéré : oui non

Si oui, lesquels ? ▶

2 EMPLOI PRINCIPAL OCCUPE AU CNRS

Fonctions exercées ▶

Section/BAP ▶

3 PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

☞ Toutes les rubriques doivent **obligatoirement** être complétées

A – Description de l'activité envisagée

Nom, statut et secteur d'activité de l'organisme ▶

Adresse ►

Nom du correspondant ►

Téléphone ►

Nature de l'activité accessoire envisagée :

- Expertise ou consultation auprès d'une entreprise ou d'un organisme privés ¹
- Enseignements ou formations
- Activité d'intérêt général auprès d'une personne privée à but non lucratif ¹
- Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ^{1 et 2}
- Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un État étranger pour une durée limitée [...] ¹
- Travaux d'extrême urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage
- Travaux ménagers de peu d'importance réalisés chez les particuliers
- Activité agricole
- Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale ou commerciale
- Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, au partenaire liée par un PACS ou au concubin, permettant à l'agent de percevoir, le cas échéant, les allocations afférentes à cette aide

Teneur précise de l'activité accessoire envisagée ►

Date de début ►

Date de fin ►

Durée, périodicité de l'activité accessoire et horaires approximatifs



Condition de rémunération de l'activité : salaires honoraires indemnités

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoire(s) ? oui non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (*nature, caractère public ou privé, durée, périodicité, etc.*) ►

¹ Fournir les statuts de l'organisme

² Sont notamment susceptibles de relever de cette catégorie les activités d'expertise ou de consultance exercées auprès d'un organisme.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Nom ▶

Prénom ▶

Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité accessoire pour le compte de (*nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme*) ▶

Déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon activité principale de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L.432-12 du code pénal.

Fait à ▶

, le ▶

Signature

B – Avis du supérieur hiérarchique sur la demande

Avis favorable

Avis défavorable (*préciser le motif*) ▶

Date ▶

Signature

(Identité et fonctions du responsable)

4 DECISION DE L'ADMINISTRATION DU CNRS

Avis favorable

Avis défavorable
(préciser les motifs)



Fait à ► , le ►

**Pour le président du CNRS,
et par délégation**

Le (la) délégué(e) régional(e)

Important :

En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- l'intérêt du service le justifie,
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées,
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.